



Le Président  
du Conseil d'administration

## **ARRÊTÉ n°2019-002 du 10 janvier 2019**

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de  
caporal de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n°2012-729 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté n°2018-033 du 17 octobre 2018 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;

**VU** la proposition du chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité de Paris en date du 26 décembre 2018 ;

**VU** la proposition du président régional du CIG- délégation Grande couronne -Ile de France, en date du 7 décembre 2018 ;

**VU** l'accord des élus locaux sollicités ;

**VU** le tirage au sort parmi les représentants du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative paritaire du Sdis des Yvelines en date du 6 décembre 2018 ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme membres du jury de l'épreuve d'admission à l'examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels:

Collège des personnalités qualifiées :

- Lieutenant-Colonel Alain DUPUY, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental d'incendie et de secours de Seine et Marne ;
- Monsieur Pascal MINAULT, Chargé d'études au service concours du centre de gestion de la Grande couronne ;

Collège des élus locaux :

- Madame Christiane GUIGNON, Première Maire-Adjointe de Condé-sur-Vesgre ;
- Madame Laurence BÂCLE, Deuxième Maire Adjointe de Villiers-Saint-Frédéric ;

Collège des représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Monsieur Olivier MURAWSKY, Adjudant-Chef ;
- Monsieur Jeremy COURTEL, Sergent ;

**Article 2** : Le jury est placé sous la présidence du Lieutenant-Colonel Alain DUPUY, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental d'incendie et de secours de Seine et Marne.

**Article 3** : Pour le cas où le Président serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission, il sera remplacé dans cette fonction au sein du jury par Monsieur Pascal MINAULT, Chargé d'études au service concours du centre de gestion de la Grande couronne.

**Article 4** : Au vu du nombre de candidats, le jury pourra se constituer en groupes d'examineurs en vue de la correction des épreuves. Les correcteurs seront nommés au plus tard la veille des épreuves concernées par arrêté de l'autorité organisatrice.

**Article 5** : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
des Yvelines

  
Alexandre Joly